

Encourager la relève d'entreprise avec les coopératives de travail - Sommaire exécutif

La [Fédération canadienne des coopératives de travail](#) (la « Fédération ») a une vision et un plan pour renforcer les communautés et leurs économies par la gestion d'une partie du Plan d'intervention économique du gouvernement fédéral pour répondre à la COVID-19 afin de sauver des entreprises soudainement en danger. La Fédération a déjà l'expérience, les compétences requises, les réseaux et de l'argent à contribuer. Cette proposition aiderait le gouvernement du Canada à offrir de manière efficace et utile son aide aux entreprises dont la survie commerciale inquiète les propriétaires, les investisseurs et les travailleurs.

Pour préserver des emplois et des entreprises durant cette crise sans précédent de la COVID-19, la Fédération offre de s'associer au gouvernement du Canada pour la reprise économique. Un outil dont nous disposons pour aider les propriétaires d'entreprise en détresse à porter tout le fardeau de la propriété, de l'exploitation et du financement d'une entreprise est de les aider à prévoir leur relève ou la conversion de leurs entreprises en coopératives de travailⁱ. Normalement, les propriétaires antérieurs demeureraient des participants importants au sein des entreprises. De plus, la Fédération assumerait la responsabilité d'offrir une aide fédérale à ses membres par l'entremise de ses réseaux établis, y compris les organisations alliées intéressées comme les associations coopératives nationales, sectorielles et provinciales / territoriales.

Les coopératives de travail ont fait leurs preuves et présentent un taux de survie supérieur en comparaison avec les entreprises régulières. Et elles font partie de l'Alliance coopérative internationale, qui repose sur les [valeurs et principes coopératifs convenus à l'échelle internationale](#). Le Canada compte environ 9 000 coopératives dans de nombreux secteurs de l'économie, offrant à ses 18 millions de membres des produits et services en [coopératives d'épargne et de crédit](#), [coopératives d'assurance](#) ou [mutuelles](#), [agroalimentaires](#), et [habitation](#)ⁱⁱ. Ce projet est une réaction concrète à la [motion M-100](#) adoptée à l'unanimité par le Parlement, au printemps 2017, incitant à l'établissement d'un cadre fédéral pour la promotion de la reconnaissance et du développement de coopératives au Canada. La motion encourage également Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement coopératif.

La proposition de la Fédération inclut quatre éléments clés pour réagir à cette forte perturbation de l'économie canadienne :

- 1) Investir dans un fonds de capital patient dédié (long terme) pour le développement de coopératives de travail, en mettant à profit le succès du *Fonds « la Ténacité ça fonctionne »* de la Fédération. (70 millions \$ en capital patient)
- 2) Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) qui désirent devenir des coopératives de travail en tant que stratégie efficace de relève d'entreprise, en favorisant la capacité des employés et des membres de la communauté à participer à la propriété de l'entreprise. (19 millions \$ pour le soutien technique)
- 3) Du financement pour augmenter le Fonds de planification de l'aide d'urgence de la Fédération pour les coopératives de travail existantes. (9 millions \$ pour les services-conseils par expertise du Réseau de développeurs de coopératives de travail qualifiés de la Fédération)
- 4) Fournir du financement au marketing et à la promotion du programme en mettant à profit la culture populaire et d'autres moyens créatifs, particulièrement en ligne. (2 millions \$ pour soutenir la création et la diffusion de stratégies promotionnelles).

Toute entreprise qui reçoit de l'aide financière dans le cadre de ce programme devra placer un montant équivalent dans une réserve impartageable pour la coopérative de travail. Si les propriétaires d'entreprise vendent par la suite à une société privée et cessent d'être une coopérative de travail, ils devront rembourser toutes les sommes d'argent dans la réserve impartageable au *Fonds « la Ténacité ça fonctionne »*. Ainsi, ces fonds ne seraient pas des bourses ou investissements uniques, mais plutôt durables et perpétuels. L'investissement total du gouvernement du Canada, de dollars déjà engagés envers le programme, serait de 100 millions \$.

Ce programme permettrait au gouvernement du Canada d'aider les PME à survivre, avec l'aide des réseaux locaux. Au Québec, les coopératives de travail et de solidarité font partie intégrante de l'économie sociale. Le modèle économique de la coopérative est également le pilier de la résilience économique dans les régions les plus prospères et résilientes de l'Europe et d'ailleurs, y compris : Emilia Romagna en Italie; Mondragon, Valencia, et Almeria en Espagne; Parana au Brésil; et les économies municipales de Barcelone, Preston au RU, et Cleveland aux É.-U.

La Fédération investira ses ressources sous forme d'expérience, d'expertise éprouvée et de capital. Nous chercherons également à obtenir des fonds supplémentaires auprès d'autres sources pour les investir

dans des coopératives de travail et ainsi contribuer à renforcer les communautés autochtones, les communautés rurales, les secteurs marqués par la précarité d'emploi, et les industries qui donneront leur soutien à la transition juste vers une économie d'énergie renouvelable. Nous représentons les coopératives de travail à l'échelle du pays et dans les deux langues officielles. Nous avons une expertise éprouvée, des

ⁱ Nous définissons aux présentes « Coopératives de travail » comme tous les types de coopératives admissibles à l'adhésion à la Fédération : les coopératives dont les employés sont propriétaires, les coopératives à plusieurs parties prenantes contrôlées de manière significative par les travailleurs, les coopératives de travailleurs-actionnaires, et/ou les entreprises de solidarité sociale connexes telles que définies par les règlements de la Fédération. Au Québec, une coopérative à plusieurs parties prenantes s'appelle une *coopérative de solidarité*.

ⁱⁱ Ces hyperliens sont des exemples de coopératives importantes comme Desjardins, ou de fédérations dans d'autres secteurs; voir cette [liste archivée](#) fédérale pour en savoir plus. En plus de la FCCT en milieu de travail, il y a [le Réseau COOP](#), la [Fédération québécoise des coopératives forestières](#), et la [Fédération des Coopératives des Paramédics du Québec](#).

infrastructures prêtes à servir, et nous pouvons en faire l'expansion au besoin. Les frais administratifs seront modestes (moins de dix pourcent). C'est avec enthousiasme que nous attendons votre réponse à notre proposition. Veuillez communiquer avec : Hazel Corcoran, directrice générale, FCCT, aux coordonnées [suivantes](#).

En faveur du projet (liste partielle)

[Dr. Sonja Novkovic](#) est professeure d'économie à la Saint Mary's University, Halifax, et codirectrice académique pour le programme Co-operative Management Education. Présentement, elle est présidente du Comité de recherches de l'Alliance Coopérative Internationale et coresponsable académique du Measuring the Co-operative Difference Research Network en collaboration avec Coopératives et mutuelles Canada. Elle est membre du [NCBA-CLUSA's Council of Co-operative Economists](#).

[Alexandra Wilson](#) est la seule membre canadienne du [Conseil d'administration](#) de l'Alliance Coopérative Internationale, et chef de la direction de l'Agence des coopératives d'habitation. Elle possède environ 40 ans d'expérience dans le mouvement coopératif, particulièrement en habitation et aussi avec les coopératives financières, d'assurance et funéraires.